

## Avis au public

Règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire du 24 février 2021

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du collège des bourgmestre et échevins du 24 février 2021 portant sur la réglementation d'urgence à caractère temporaire à l'occasion de travaux aux réseaux de l'eau potable et de l'électricité à la « Haaptstrooss » à Herborn, confirmée par délibération du conseil communal du 3 mars 2021, a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 22 mars 2021 et par le Ministère de l'Intérieur en date du 23 mars 2021, réf 322/21/CR.

La délibération précitée est publiée et affichée par la présente.

Le texte de la délibération est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

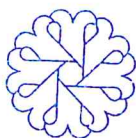
Rosport, le 29 mars 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

contreseing, article 74 de la loi communale



GEMENG  
**rousper  
mompech**

